



mensuel de l'actualité
municipale et associative

N°64
MAI
2020

VEUREY iNFO

VOROÏZE



VIE MUNICIPALE

- p3 - Ponton PMR à l'étang
- Distribution de masques
- Tutos fabrication de masques
- P4 - Tutos fabrication de masques
- p5 - Tutos fabrication de masques
- p6 - Tutos fabrication de masques
- p7 - Tutos fabrication de masques
- Rappel nuisances sonores
- p8 - Restez branchés, élaguez !
- p9 - Achats anticipés dans vos commerces
- p10 - Réouverture des déchèteries
- p11 - Lutter contre le moustique tigre

VIE ASSOCIATIVE

- p12 - Comité d'animation

INFORMATIONS UTILES

P12



MAIRIE DE VEUREY VOROIZE

2 rue de la Gilbertière

Tél : 04 76 85 16 80

Fax : 04 76 85 54 28

mairieveureyvorozize@wanadoo.fr

www.veurey-voroize.fr

Directeur de la publication : Heroud Philippe

Mise en page et impression JD2Tullins



Déjà 40 jours de confinement sont passés, sans pour autant, que l'exécutif sortant sombre dans la monotonie des jours qui se suivent et se ressemblent

En effet la cellule de crise s'est mise en place dès le 17 Mars, d'abord en veille et en analyse des informations diffusées par l'Etat relayées par la Préfecture et en mode action ensuite pour préserver la santé de nos concitoyens avec une attention particulière pour les plus fragiles.

Un contact téléphonique régulier avec nos anciens, la mise à disposition du hall de la salle des fêtes transformé en salle d'attente pour les patients avec les symptômes du Covid 19, la distribution des repas pour ceux qui le demandent, la distribution des courses commandées à Vival ainsi que celle des médicaments en commande à la pharmacie de Noyarey.

Toutes ces mesures de soutien ont pu être réalisées grâce à la mobilisation de notre policier municipal et des agents assurant la désinfection des locaux.

Si la Mairie a été fermée au public, une permanence téléphonique est assurée aux heures d'ouverture, même le samedi matin par nos agents administratifs qui se relaient avec le soutien de notre nouvelle DGS présente en permanence, qui démarre ses nouvelles fonctions dans un contexte particulier.

Le nettoyage et la propreté sont assurés par les services techniques qui travaillent en alternance hebdomadaire.

L'exécutif se réunit plusieurs fois par semaine en visioconférence pour gérer le quotidien de la vie du village et pour anticiper le déconfinement progressif à partir du 11 Mai.

La question des masques nous préoccupe et nous en avons commandé 3200 chirurgicaux à très haute protection pour nos agents qui seront les plus exposés, voire pour les professeurs des écoles et pour le personnel de la crèche et du périscolaire si nécessaire, Ils sont en stock.

Nous avons également commandé en groupement avec la Metro 3000 masques lavables 5 fois pour les fournir aux Veurois qui le souhaitent à partir du 11 Mai et les modalités de distribution restent à définir.

Sous l'égide de notre nouveau, prochain Maire Pascale Rigault, un appel aux couturières locales a été lancé pour un objectif de confection de 1000 masques grand public référencés AFNOR, que nous mettrons également à votre disposition.

Nous commençons à préparer avec les directrices des écoles la rentrée scolaire progressive avec un dispositif qui sera finalisé lorsque nous obtiendrons l'ensemble des directives du ministre de l'Education Nationale.

Sur la question du respect du confinement nous avons constaté un temps d'apprentissage dans l'application stricte des consignes et notre policier municipal avec la gendarmerie ont plutôt été pédagogues dans un premier temps et plus répressifs ensuite pour ceux qui ne semblaient pas comprendre les enjeux importants nécessaires au ralentissement de la propagation de l'épidémie.

Une vingtaine de procès-verbaux ont été dressés et la surveillance coordonnée avec les forces de gendarmerie ne se relâchera pas pour que le confinement soit respecté de manière la plus citoyenne possible.

Être attentif aux gestes barrières, porter un masque, c'est ce qui permettra de sortir du confinement sans qu'une deuxième vague sature à nouveau les services de réanimation de nos hôpitaux.

Ne pas respecter ces règles c'est ne pas respecter l'autre, c'est prendre le risque d'attraper la maladie et de la transmettre, à sa famille, à ses amis, à ses collègues de travail.

Je peux témoigner, pour avoir été diagnostiqué covid 19, 6 jours après les élections, que cette maladie n'est pas une simple grippe et même sans complications respiratoires cela est très éprouvant physiquement et moralement... !!

Gardons le moral, soyons solidaires et responsables, nous sortirons assurément grandis de cette épreuve.

Prenez soin de vous, de vos proches et au plaisir de vous revoir toutes et tous en bonne santé !

Le Maire en prolongation !
Guy Jullien

PONTON PMR À L'ÉTANG

En association avec la Société de Pêche de Veurey-Noyarey, nous avons fait réaliser un ponton accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite) afin d'ouvrir les plaisirs de la pêche à tous.

H. Bonzi et l'association ont œuvré auprès de la fédération départementale pour obtenir une subvention qui sera utilisée pour la mise en conformité du ponton, et la Mairie a alloué un budget pour réaliser son accès.

C'est l'entreprise Alais de Veurey qui s'est chargée de réaliser ces travaux qui viennent d'être réceptionnés.

L'association de Pêche est en relation avec son prestataire pour l'achèvement du ponton.

Nous espérons que cet investissement permettra aux personnes en situation de handicap de pouvoir goûter aux plaisirs de la pêche dès que les conditions sanitaires seront réunies.





LA RÉGION DISTRIBUERA UN MASQUE POUR CHAQUE HABITANT

La région a lancé l'opération : Un habitant/Un masque. Concernant notre département, la société Porcher Industrie produit les 3 millions de masques nécessaires à cette opération. Ces masques seront réalisés dans un tissu technique, offrant la possibilité de les laver une cinquantaine de fois. Nous n'avons pas la date exacte de livraison courant mai de ces masques pour la commune, mais nous espérons au plus tôt afin de faire la distribution auprès de chaque Veurois.

TUTOS FABRICATION DE MASQUES

Au début du confinement quelques couturières ont réalisé des masques sur la demande des médecins du village et ils ont été distribués en priorité aux personnes atteintes du covid.

Avec l'approche du déconfinement, le besoin de masques en tissu (grand public) se précise.

Afin de pouvoir offrir un masque au plus grand nombre de Veurois et pour appliquer au mieux les gestes barrières, nous avons besoin de plus de masques.

Le CCAS lance un appel à l'ensemble des Veurois afin de poursuivre la fabrication. Les élastiques font défaut mais en remplacement les collants, la polaire, les liens sur les chemises cartonnées ou sur les carnets de notes peuvent être utilisés. Si vous pouvez en récupérer merci de les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Un tuto de fabrication facile est disponible en mairie. Pour toute précision pour la réalisation ou le tissu à utiliser, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 04.76.85.16.80. Vous trouverez ci-joint un deuxième tuto proposé par le CHU.

Lieu de dépôt des masques : boîte aux lettres de la mairie. Les modalités de distribution seront communiquées ultérieurement et se feront en fonction du nombre de masques réalisés.

Nous comptons sur votre solidarité et votre générosité pour que la sortie du confinement se passe dans les meilleures conditions pour tous.

PATRON POUR MASQUE DU CHU

I. Objet

Dans le cadre d'une situation dégradée et pour pallier à la pénurie de masque de soins, un modèle de création de masque de soins en textile est proposé pour :

- Permettre de se protéger
- Continuer son activité professionnelle
- Permettre le maintien de l'activité de l'établissement et la prise en charge des patients

II. Secteurs et professionnels concernés

Tous les professionnels du CHUGA :

- Des services de soins ne prenant pas en charge de patients Covid-19*
- Des services supports

* les services prenant en charge les patients Covid-19 sont :

- Médecine infectieuse
- Secteurs de réanimation
- Pneumologie
- Les services de médecine interne (3^{ème} A, B et C)



III. Fabrication et entretien du masque de soins textile

Matériel nécessaire pour la réalisation :

- Chutes de coton (environ 20 cm) pour l'extérieur et la doublure
- Molleton fin, polaire fine, ...
- Elastique souple



Le masque de soin est composé de 2 couches de tissus en coton et 1 couche de molleton disposée entre les 2 couches.

Patron en annexe

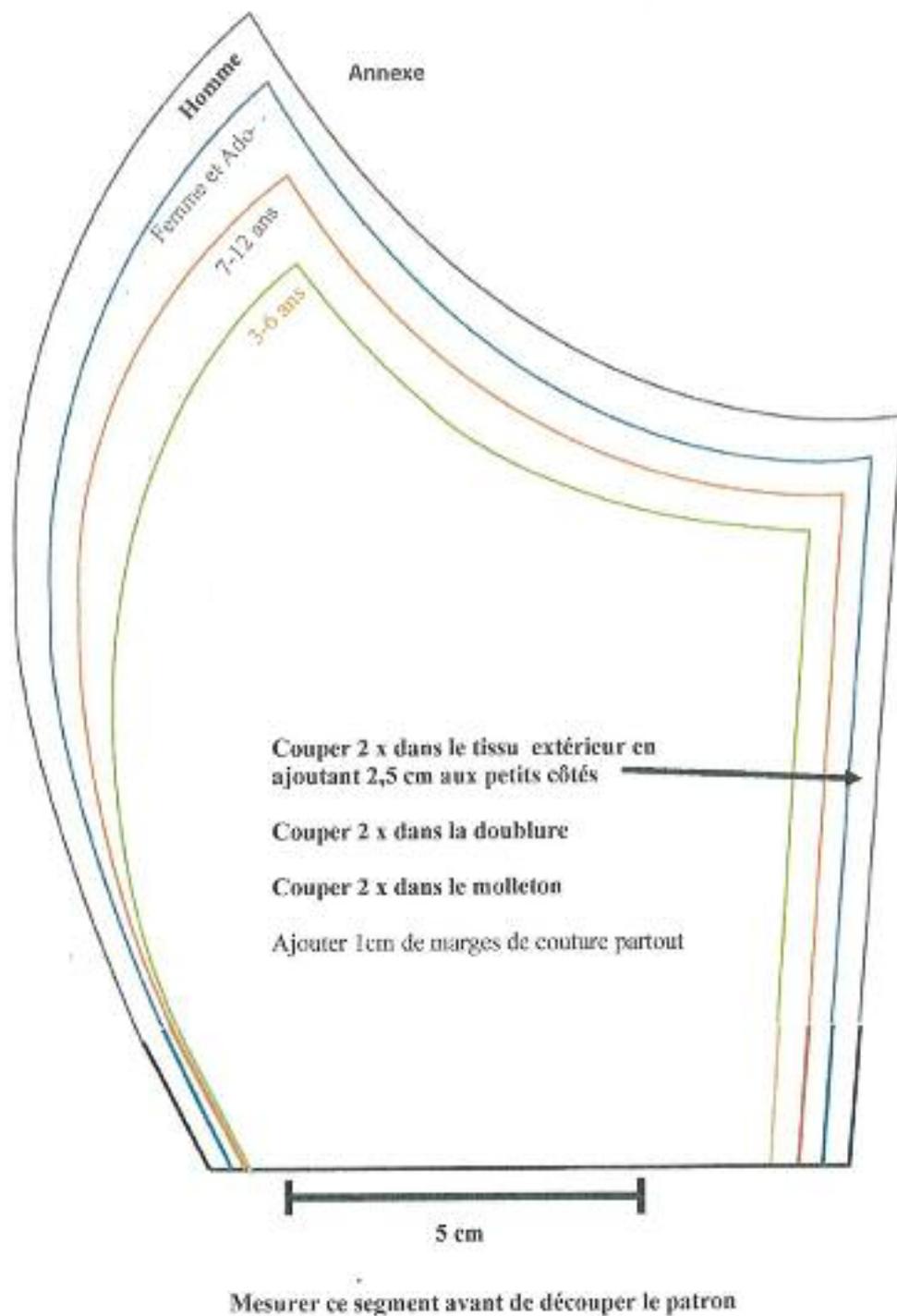
Entretien du masque :

- Celui-ci est à la charge du professionnel
- Le laver **quotidiennement** à son domicile à 30°C avec du détergent classique

IV. Etapes de fabrication

1- Découper le patron (annexe)
2- Découper les pièces de tissus en coton nécessaire (voir patron) : nous obtenons 4 pièces de tissus
3- Découper le molleton (voir patron) : nous obtenons 2 pièces de molleton
4- Couper environ 2 élastiques de 30 cm pour le grand modèle (adapter la longueur à la taille souhaitée)
5- Assembler les 2 pièces de tissu « extérieur » « endroit contre endroit » partie arrondie
6- Faire le même assemblage pour les 2 pièces tissu doublure
7- Assembler les 2 pièces de tissus obtenues « endroit contre endroit » en insérant les 2 pièces de molleton
Coudre uniquement en haut et en bas : ne pas coudre les petits côtés
8- Retourner l'ensemble sur l'endroit
9- Surpiquer la couture centrale (verticale)
10- Surpiquer le haut et le bas à quelques millimètres du bord
11- Replier les petits côtés (2 fois 1 cm) - repasser
12- Piquer à quelques millimètres du pli pour créer une coulisse
13- Faire glisser le nœud dans la coulisse pour le confort



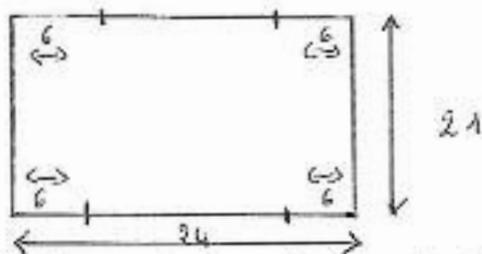


PATRON POUR MASQUE DE LA MAIRIE

Il faut 2 morceaux de tissu de 21 par 24 cm et deux élastiques d'environ 18 cm (à adapter suivant l'élasticité)

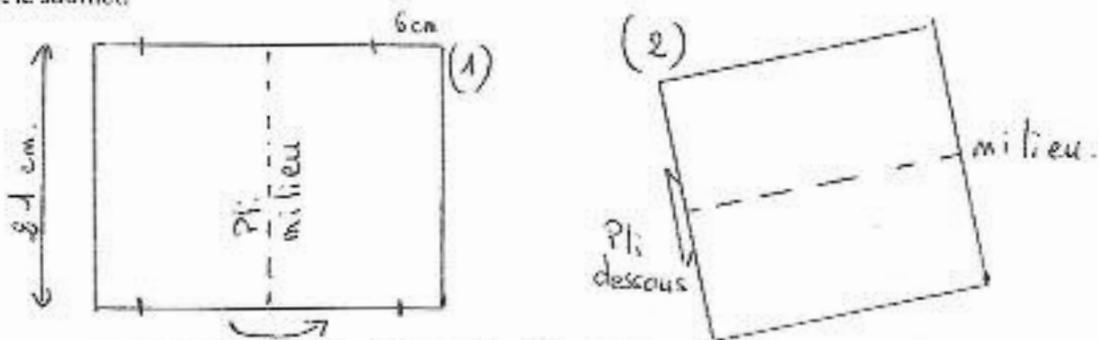
Les tissus sont en coton

Pour faire les masques à la chaîne je me suis fait un gabarit papier de 21 par 24 cm et j'ai fait deux encoches à 6 cm comme sur le schéma ci-dessous. Il faut donc commencer par marquer à 6 cm du bord sur les grands côtés un repère au crayon sur les deux tissus.

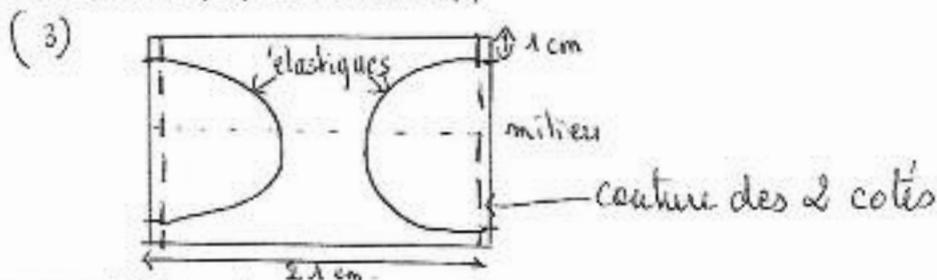


Plier les tissus en deux sur le milieu, endroit sur endroit (1)

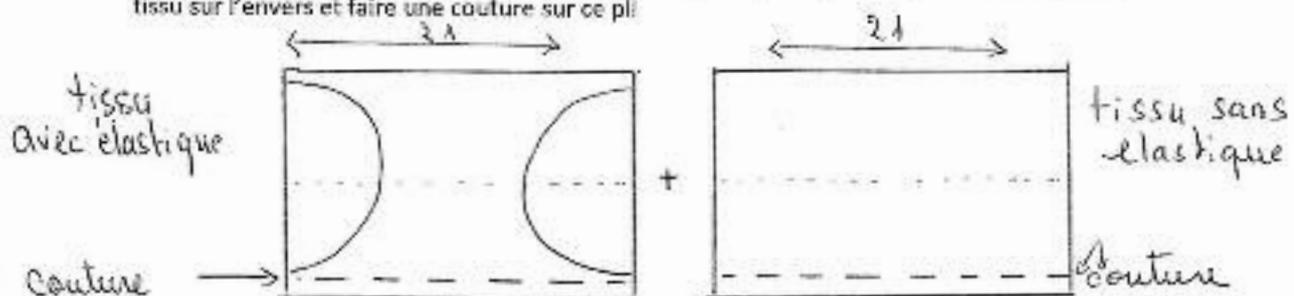
Ramener le tissu au niveau des repères vers le milieu, sur le pli précédemment fait au fer (2) on obtient le soufflet.



Positionner les élastiques sur un des deux tissus à 1 cm du bord. Faire une couture avec 1 aller-retour au niveau de l'élastique pour consolidation (3)



Sur un grand côté, pour les deux morceaux de tissu, marquer un pli de 0,8 cm au fer en rabattant le tissu sur l'envers et faire une couture sur ce pli



Mettre ensuite les deux morceaux endroit sur endroit, en faisant attention de mettre les deux plis cousus l'un contre l'autre (attention aussi que l'élastique reste bien au milieu et ne soit pas pris dans la couture : on sent le vécu !)

Faire une couture (pointillés sur le schéma) tout autour en laissant un trou de 5 cm. (4)

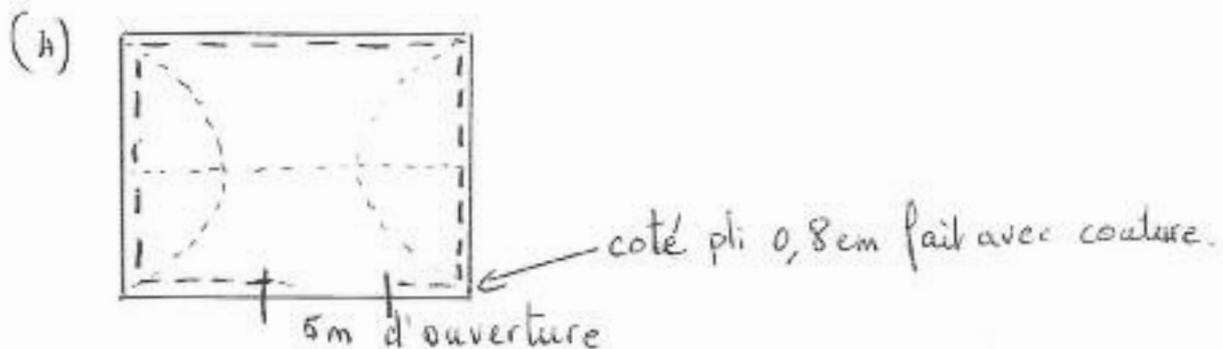
Retourner, repasser

Le masque est fini, on peut y insérer un sopalin, mouchoir, filtre ou tissu Kway

Si vous n'êtes pas à l'aise avec ce tuto j'ai fait aussi une vidéo, si vous communiquez votre numéro de téléphone portable en mairie je peux vous la faire passer.

Merci de votre générosité

Pascale Rigault



RAPPEL NUISANCES SONORES

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles ou de maisons individuelles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités (appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.)

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

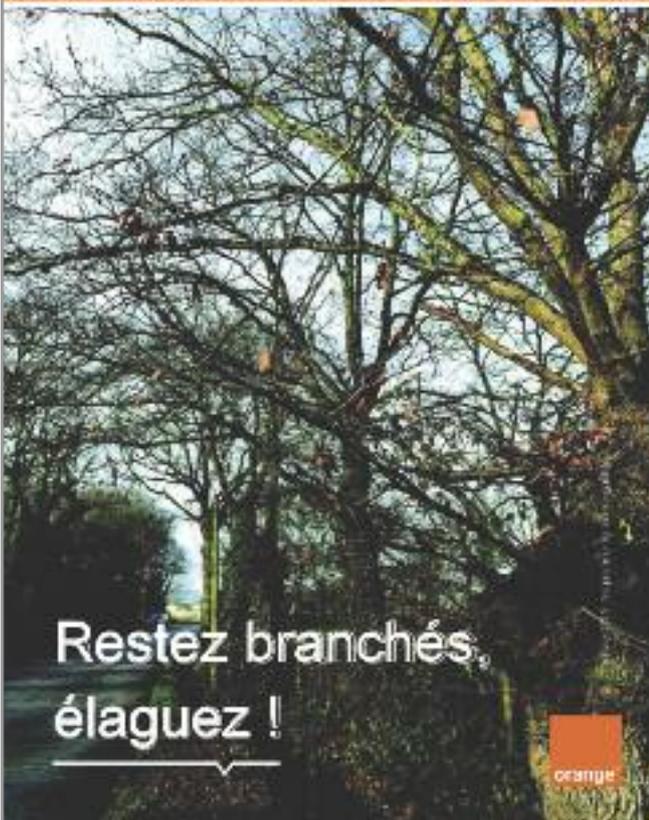
Du lundi au vendredi : 8h00 / 12h00 et 14h00 / 19h00

Les samedis : 9h00 / 12h00 et 15h00 / 18h30

Les dimanches et jours fériés : 10h00 / 12h00



> INFORMATION DESTINÉE AUX PROPRIÉTAIRES D'ARBRES PROCHES DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES



Restez branchés,
élaguez !

orange

ÉLAGUER QUI FAIT QUOI ?

En tant que propriétaire, vous avez la responsabilité de l'élagage de vos plantations en bordure de lignes téléphoniques. Cet élagage est à votre charge pleine et entière*, et doit être réalisé à l'ère préventif.

*Article L5713 du Code des postes et télécommunications électroniques, Modifié par LOr n°2016-1321 du 7 octobre 2016 - art. 85

LE SAVIEZ-VOUS ?

En cas de dommages causés aux câbles :

- 1) vous engagez votre responsabilité civile. A ce titre, vous serez facturé du montant des réparations.
- 2) vous êtes également passible d'une amende de 1 500€ par câble endommagé au titre de l'article L65 du Code des postes et télécommunications électroniques.



LE BON CONSEIL

Sachez qu'il est toujours préférable de confier ses travaux d'élagage à un spécialiste.

Si vous craignez un risque de détérioration du poteau situé à proximité de la zone de travaux, vous pouvez solliciter Orange pour une prestation de dépôt/repas. Cette demande de devis de dépôt/repas est à adresser :

> par courrier à :
Unité d'intervention
Service Élagage
3943 Rue Joseph Chanion
CS 81074
38001 Grenoble

ÉLAGUER : POURQUOI ?

Chaque année, les chutes d'arbres et l'usure par balaiement des branches sur les câbles constituent une cause importante de dérangement sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.
Pour prévenir ces dommages et assurer ses obligations de continuité de services, Orange invite les propriétaires riverains des lignes à procéder régulièrement à tous les travaux d'élagage.



Le téléphone est aujourd'hui absolument indispensable tant dans la vie courante que sur le plan professionnel et sécuritaire notamment dans les cas d'appels d'urgence (112, SAMU, police, secours, sapeurs pompiers...).

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves :

- > des personnes dépendantes sont isolées.
- > des liaisons Internet, des télétransmissions sont coupées.
- > des alarmes deviennent inactives avec toutes les conséquences qui en découlent...

LES BONNES PRATIQUES

Le bon fonctionnement du réseau téléphonique est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés... si vous constatez un dégât sur le réseau téléphonique ou sur un équipement, signalez-le aux équipes d'Orange, sur :

> À PARTIR DE VOTRE SMARTPHONE :
BEECHARGE, L'APPLI-CATION
DOMMAGE RÉSEAU EN FLASHANT
LE COUPE ADAPTÉ.



prendre une photo de l'incident
préciser l'adresse exacte et la
nature des dégâts



> À PARTIR DU WEB VIA
COMMUNIQUEE-RESEAU.Orange.fr

> À PARTIR DE MA LIGNE FIXE
EN APPELANT LE 3100



DANS CES DEUX DERNIERS CAS

Prenez le numéro mentionné sur l'étiquette bleue apposée sur le poteau pour faciliter le localisation de l'incident.

Orange SA au capital de 10 095 041 000 euros

25, rue Chateaubriand - 75013 Paris
01 39 39 11 77 (de 9h à 18h)



la Vie change avec orange



Après le confinement
**Rhabiliez-vous
pour l'été !**

MES COMMERCES
DE PROXIMITÉ
**LOIN DES YEUX
PRÈS DU CŒUR**

JE RÉSERVE EN BONS D'ACHAT SUR
SOUTIEN-COMMERCES.GRENOBLEALPESMETROPOLE.FR

Logo of Grenoble Alpes Métropole, the City of Grenoble, and Label Ville.

UN SITE POUR FAIRE DES ACHATS ANTICIPÉS DANS VOS COMMERCES

Vous achetez maintenant, et vous récupérez votre bien ou bénéficiez de votre service après la crise. Un principe simple pour cette nouvelle plateforme mise en ligne par Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et l'association de commerçants Label Ville pour soutenir le commerce de proximité. La fermeture de nombreux commerces, des bars et des restaurants, rendue nécessaire pour lutter contre la diffusion

du Coronavirus, place leurs propriétaires et leurs employés dans des situations très difficiles malgré les aides publiques décidées par l'État et les collectivités territoriales. Afin de soutenir l'activité des commerces de proximité actuellement fermés, Grenoble-Alpes Métropole, la Ville de Grenoble et l'association de commerçants LabelVille viennent de mettre en ligne la plateforme :

> soutien-commerces.grenoblealpesmetropole.fr



Après le confinement
Une vraie coupe !

MES COMMERCES
DE PROXIMITÉ
**LOIN DES YEUX
PRÈS DU CŒUR**



RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES LE 29 AVRIL

Compte tenu du contexte particulier et des nécessaires précautions à prendre pour préserver la santé des usagers et du personnel métropolitain mobilisé, les modalités de dépôts dans les déchèteries sont les suivantes :

• RÉSERVATION DE CRÉNEAU HORAIRE OBLIGATOIRE À COMPTER DE MARDI 28 AVRIL

Les usagers doivent s'enregistrer en fournissant leur nom et la plaque d'immatriculation du véhicule avec lequel ils se rendront en déchèterie. L'accusé de réception envoyé à l'usager lors de la réservation sera contrôlé à l'entrée de la déchèterie. L'entrée sera refusée aux usagers n'ayant pas réservé de créneau horaire.

• Le port du masque est recommandé

Les gestes barrières et la distance de sécurité d'un mètre devront être respectés.

• Pour justifier leur déplacement, les usagers doivent être munis d'une attestation de sortie

(cocher la case : « achats de première nécessité »)

DÉCHÈTERIES OUVERTES LES PLUS PROCHES :

- **Fontaine** (ZI les Vouillants 6 rue René Camphin - 38600 Fontaine)
- **Saint-Égrève** (45 rue du Pont Noir - 38120 Saint-Égrève)
- **Sassenage** (rue du Bac - 38360 Sassenage)

Attention, les déchèteries ne rouvrent pas systématiquement aux mêmes jours et heures qu'en temps normal.

Pour connaître les horaires disponibles, la Métropole invite les usagers à se reporter exclusivement au module de réservation en ligne. Lien ci-dessous :

<https://services.demarches.lametro.fr/autres-questions/agendas-decheteries/>



LUTTER CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE



MOUSTIQUE **TIGRE**

PRIVONS-LE D'EAU!



Check-list



VIDEZ

1 FOIS/SEMAINE TOUS LES RÉCEPTACLES POUR ÉVITER LES EAUX STAGNANTES

- Coupellesouslesspotsdefleurs.
- Potsavecréserved'eauettrappe sanslitdegravieraufond.
- Gamellespouranimauxdomestiques.
- Piedsdeparasols.
- Bâchesdemobiliersdejardin.
- Bouturages.
- Éléments de décoration pouvant retenir l'eau (nainsdejardins,cigales,...).
- Pluviomètres plastiques.



RANGÉZ

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DESIRRIGATIONS

- Outilsdejardinage,brouettes.
- Seauxetarrosoirs.
- Poubelles.
- Pneumatiques.
- Jouets.



JETÉZ

- BoîtesdeconsERVE.
- Déchetsdechantier.



COUVREZ

DE FAÇON COMPLÈTEMENT HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILAGE MOUSTIQUAIRE FIN

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves.
- Fûts divers.
- Tous réceptacles pluviaux via les chéneaux de la maison.



CUREZ

POUR FACILITER LES ÉCOULEMENTS DES EAUX

- Siphons d'éviers, de lave-mains extérieurs, de fontaines.
- Bondes d'évacuation extérieures.
- Rigoles couvertes avec grille.
- Gouttières, chéneaux.



ENTRETIENEZ

- Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques).
- Piègesàsable.
- Bassins d'agrément (y mettre despoissonsrouges).
- Pompes de relevages.
- Regards et bornes d'arrosages.



eid-rhonealpes.com

COMITÉ D'ANIMATION

Pour les raisons que vous connaissez tous et suivant les directives gouvernementales, la fête du village n'aura pas lieu cette année. Aussi nous vous donnons rendez-vous pour l'édition de l'année 2021. Nous aurons d'ici là l'occasion de nous retrouver pour d'autres animations. Prenez bien soin de vous. Le Comité d'Animation.



INFORMATIONS UTILES

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Tél. 04.76.85.16.80

- > Lundi 15h-17h
- > Mardi 8h-12h / 13h-17h
- > Mercredi et Vendredi 13h-17h
- > Jeudi 8h-12h/13h-18h
- > Samedi 8h-12h

Cabinet médical :

• Médecins généralistes :

Dr. PARMENTIER Christophe et
Dr. PAUTHIER Laurent : 04.76.53.95.29

• Kinésithérapie : Marie José MICHAL
04.76.53.94.26

• Podologue : Pierre-Olivier FORTOUL :
04.76.43.88.09

• Infirmières :

- Pascale FAURE : 04.76.53.81.26 /
06.80.72.99.30
- Bénédicte ZUANON : 06.01.45.69.54
- Laurence LAVERRIERE : 06.14.01.45.80

• Psychologues :

- Cécilie RONDAN :
06.45.81.74.72
- Marianne DELEPELAIRE :
06.62.12.46.18

Pour les urgences : 15

Gendarmerie de Sassenage :
04.76.27.42.17

Police et gendarmerie : 17

Pompiers – centre de secours :

18 ou 112 depuis un téléphone portable

SAMU : 15 ou 112 depuis un téléphone portable

Urgences 114 : 114 par fax ou sms, pour les personnes ayant du mal à entendre ou parler

Centre anti poison : Tél. : 04 72 11 69 11

Pharmacies et dentistes de garde :

Tél. : 3915 (numéro surtaxé)

CCAS :

ccasveureyvorize@orange.fr

Permanence avocat :

Reportée jusqu'à nouvel ordre.

Permanence architecte conseil :

Renseignements auprès du secrétariat mairie.

Merci aux contributeurs (trices) de déposer articles et photos exclusivement, via le site internet dans l'onglet partager se trouvant en haut de la page d'accueil, soit par la boîte mail suivante :

touratou@gmail.com.

Prochaine date maxi de dépôt des fichiers JEUDI 29 MAI.

N'attendez pas le prochain Mag Info pour vous tenir informé des dernières actus du village, consultez le site internet et la page Facebook de la mairie ou bien l'application pour smartphone "PanneauPocket" en téléchargement sur Google Play.